

Revalorisation des indemnités kilométriques
La direction répond...
sans nous répondre !

La CFDT a interpellé l'entreprise le 31 août sur la non revalorisation des indemnités kilométriques ^[1]. Malgré plusieurs relances, et des interventions de la CFDT en réunions DP du 6 octobre, la direction ne répond pas à notre courrier.

Elle a quand même - enfin - réagi en communiquant hier le nouveau barème revalorisé au 1^{er} septembre ^[2]. C'est un aspect positif - et nouveau - car nos interventions dans les DRE tout au long de l'été avaient essuyé un refus, au prétexte d'une inflation nulle voire négative.

Pour la CFDT, cette réaction est insuffisante. En effet, certains points n'ont pas trouvé réponse, et notamment :

- Pourquoi ces revalorisations interviennent-elles au 1^{er} septembre, et non au 1^{er} mars comme habituellement ?
- Pourquoi la direction n'a-t-elle pas répondu au courrier de la CFDT sur le sujet, datant du 31 août 2009, demandant une revalorisation de ces frais ?
- Quelle est la raison pour laquelle la direction change sa décision en la matière puisque les réponses négatives apportées en institutions jusqu'ici se basaient essentiellement sur une inflation nulle voire négative ?
- Et, surtout, comment sont prises les décisions de revalorisation et sur quelles bases ?

Nous espérons que suite à nos différentes interventions, qui n'ont comme objectif que d'apporter aux salariés une totale transparence sur ce dossier, une réponse sera donnée très vite. Nous vous en informons alors.

^[1] et ^[2] : Documents en ligne sur notre site Internet et sur l'espace syndical CFDT sur Intranet.

